

QUEEN
JL
103
.C6
D4614
1983
c.2

Le ministère des COMMUNICATIONS

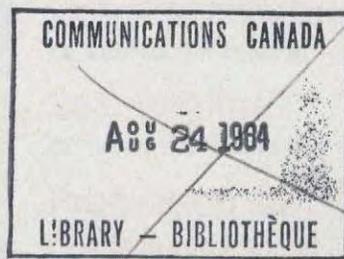


Gouvernement du Canada
Ministère des Communications

Government of Canada
Department of Communications

②
**Le ministère des
COMMUNICATIONS**

②
Canada, Ministère des Communications



© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1983

N° de cat. Co 22-43/1983F
ISBN 0-662-92212-3



Le ministère des Communications

Un trait d'union

Arts et culture

Resserrement des liens
nationaux

Les technologies de l'information

Les voies de l'avenir



La technologie canadienne

À l'avant-garde

Les télécommunica- tions internationales

Le Canada, un meneur

Les satellites

Un lien entre Canadiens



Promotion de l'industrie spatiale canadienne

Radio et télévision

Nouveaux services

Nouvelle politique de la radiotélédiffusion pour les années 80

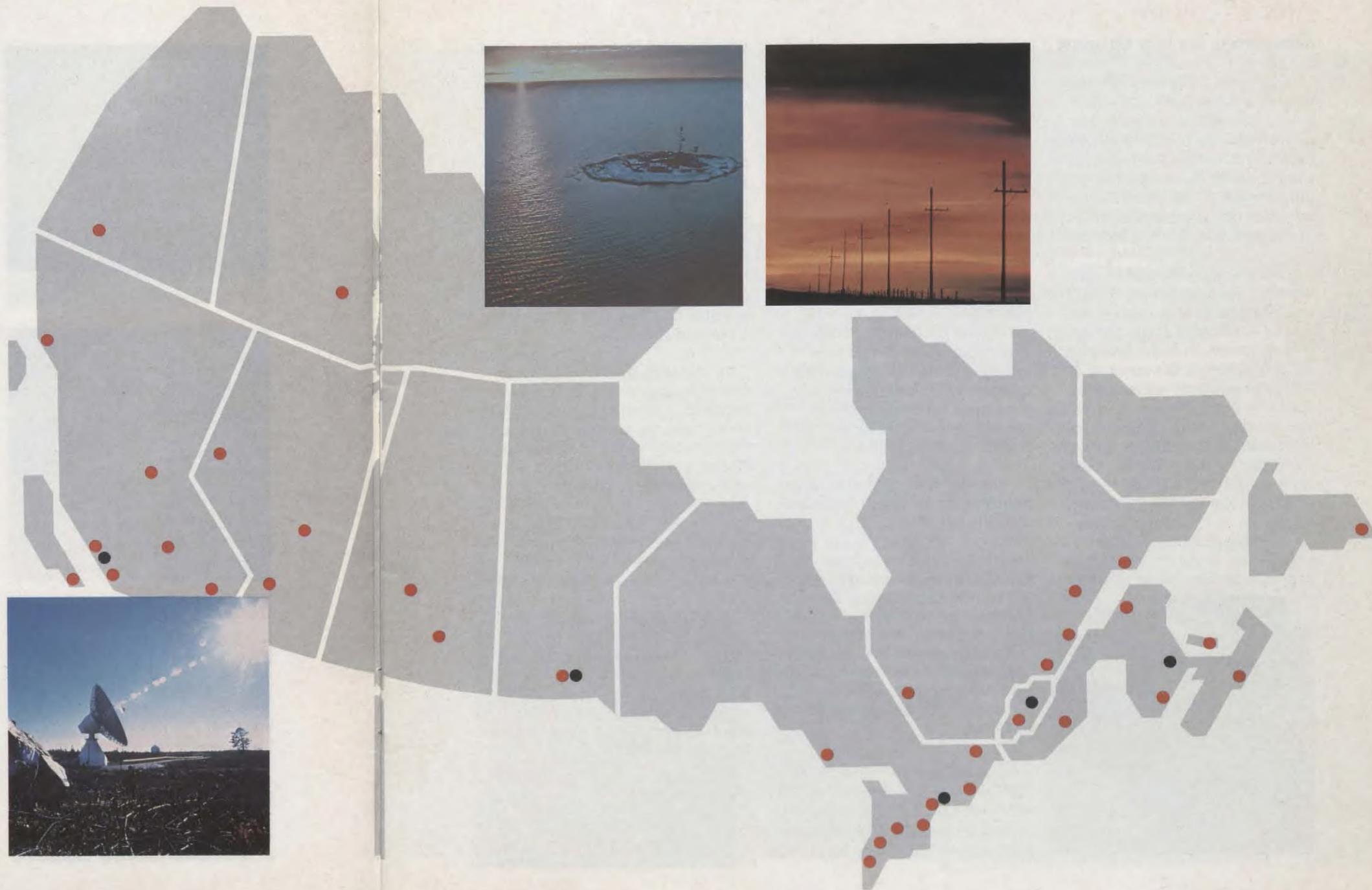
Chronologie



Le ministère des Communications

Un trait d'union

Étant donné l'étendue de son territoire et la rigueur de son climat, le Canada a dû sans cesse relever de nombreux et redoutables défis pour permettre à ses citoyens d'échanger entre eux et de se tenir en rapport avec le reste du monde. Les besoins à cet égard se faisant toujours plus complexes et pressants, il créait, dès 1969, le ministère des Communications, qu'il chargeait de promouvoir, partout au pays, l'expansion des installations et des réseaux nationaux et internationaux de télécommunications et de radiotélédiffusion, d'anticiper les changements en se livrant à des recherches sur la technologie spatiale et des télécommunications et, enfin, de gérer et de réglementer les ondes. En 1980, est venue s'ajouter la responsabilité des programmes fédéraux d'arts et de culture et celle de l'élaboration de la politique culturelle. Ce mariage de la technologie et de la culture traduit bien le rôle central qu'ont les moyens de communication pour permettre aux Canadiens de partager les réalisations de leurs artistes et de leurs interprètes et d'en profiter.



Arts et culture

Resserrement des liens nationaux

D'un bout à l'autre du Canada, des milliers d'artistes, écrivains, interprètes, éditeurs, organismes de protection du patrimoine et d'établissements culturels bénéficient chaque année de la politique, des programmes et des activités du ministère des Communications et des organismes culturels fédéraux.

Grâce à ses programmes, qui assurent aux organismes et aux industries du secteur culturel ainsi qu'aux établissements de protection du patrimoine un appui financier, des ressources et des services, le ministère lui-même encourage et assure la promotion des œuvres de nos artistes créateurs, peintres, sculpteurs, comédiens, cinéastes, écrivains, musiciens ou compositeurs. Parmi les mesures qu'il a prises, signalons le Programme spécial d'initiatives culturelles, le Programme d'aide au développement de l'édition canadienne, le Bureau d'émission des visas de films et de vidéos



canadiens, le Secrétariat des biens culturels mobiliers et le Bureau des festivals du film.

Le ministère établit également des lignes de conduite pour susciter des possibilités économiques et sociales d'expression et de présentation des talents canadiens. Il cherche aussi à garantir que les progrès réalisés en technologie des télécommunications profitent à tous les milieux culturels et artistiques du pays. Depuis la publication, en novembre 1982, du rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, premier examen global de cette question en 30 ans, le ministère a entrepris un examen en profondeur de certaines de ses orientations en ce domaine.

Premier résultat concret, la Stratégie nationale de la radiotélédiffusion, qui vise à élargir le choix offert aux téléspectateurs et à leur assurer l'accès à un nombre appréciable d'émissions canadiennes attrayantes et de qualité. De plus, le ministère met à jour certaines mesures d'appui aux activités culturelles, comme le Programme spécial d'initiatives culturelles, afin qu'elles répondent mieux aux besoins actuels des organismes intéressés.

Il élabore également de nouvelles lignes de conduite destinées à renforcer les industries culturelles du Canada — le cinéma, l'enregistrement sonore, l'édition de livres et de

périodiques et l'artisanat. On y reconnaîtra que les réalisations culturelles canadiennes peuvent aussi avoir un rôle économique réel.

En ce qui concerne l'avenir, le ministère doit se montrer de plus en plus sensible aux besoins des artistes créateurs comme des nombreux organismes sans but lucratif qui leur permettent d'exercer leurs talents. Il formule actuellement de nouveaux principes directeurs sur des questions comme le statut de l'artiste en ce qui a trait à l'emploi et à l'impôt.

Il envisage aussi de nouvelles manières de promouvoir la préservation du patrimoine canadien que renferment nos galeries, bibliothèques, archives et musées municipaux, provinciaux et nationaux et d'en faciliter l'accès.

Mais le ministère des Communications est également comptable envers le Parlement de 11 organismes fédéraux qui, depuis de nombreuses années, occupent une place capitale dans la vie culturelle des Canadiens. De concert avec le ministère, et à la lumière des constatations du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, ces organismes s'emploient présentement à revoir toutes et chacune de leurs activités.

Citons entre autres :

- Le Conseil des Arts du Canada, qui accorde une aide aux organismes d'arts de la scène, aux artistes, aux écrivains et à bien d'autres créateurs.
- La Société Radio-Canada, qui non seulement assure des services nationaux de radio et de télévision dans les deux langues officielles, mais exploite Radio Canada International, qui diffuse aux quatre coins du globe les actualités et l'information canadiennes.
- L'Office national du film, qui appuie le travail de cinéastes indépendants et réalise ses propres films sur tout un éventail de sujets.
- La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, qui offre aux producteurs de films et d'émissions télévisuelles un soutien financier et une aide de commercialisation.



- Le Centre national des Arts, qui met en valeur les réalisations canadiennes en arts de la scène et présente des spectacles et des artistes exceptionnels du monde entier.
- Le Conseil de recherches en sciences humaines, qui subventionne la recherche universitaire dans ce domaine.
- La Corporation des Musées nationaux du Canada, qui aide à créer des musées et galeries partout au pays, et qui est spécialement chargée de la Galerie nationale, du Musée national de l'Homme, du Musée national des sciences naturelles et du Musée national des sciences et de la technologie.
- La Bibliothèque nationale du Canada, qui assure un appui technique aux bibliothèques du pays et conserve une collection nationale d'ouvrages rares, anciens, récents et de consultation.
- Les Archives publiques du Canada, qui entretiennent une collection nationale de documents, de photographies et d'enregistrements et sont responsables des archives du gouvernement fédéral.
- La Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, qui atteste, aux fins de l'impôt et en raison de leur importance pour le patrimoine du Canada, des objets

culturels donnés ou vendus à des établissements canadiens désignés.

Le ministre des Communications rend également compte au Parlement des activités du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), organisme de réglementation des radiotélédiffuseurs, des télédistributeurs et des télécommunicateurs nationaux.

Les technologies de l'information

Les voies de l'avenir

Comme la technologie moderne des télécommunications révolutionne notre vie et notre milieu de travail, le ministère effectue des recherches, encourage l'essor des industries et met au point des lignes de conduite tenant compte des répercussions économiques, sociales et culturelles des percées techniques. C'est dans cette optique globale, par exemple, qu'il a lancé le programme Télidon. Système vidéotex ou d'information électronique avancé, conçu en 1978 au Centre ministériel de recherches sur les communications par une équipe de chercheurs de la fonction publique travaillant en étroite collaboration avec le secteur privé, Télidon peut transformer le petit écran familial en un outil puissant, mais facile à utiliser. Il permet en effet achats, règlement des factures, jeux, cours ou transactions commerciales. Un téléviseur ordinaire muni d'un décodeur et une ligne téléphonique

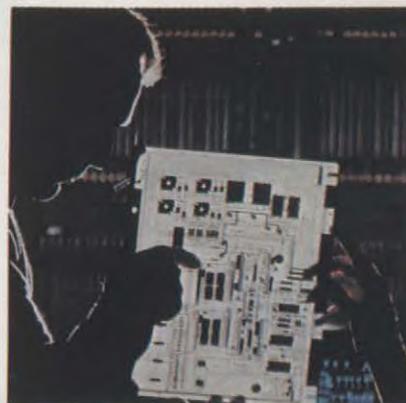


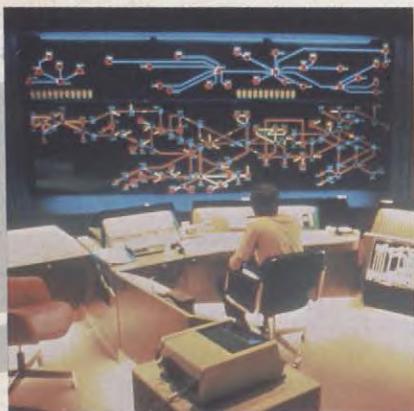
suffisent pour accéder aux banques de données de l'ensemble du continent. Le ministère des Communications a travaillé de concert avec des entreprises privées pour mettre cette technologie à la disposition de l'industrie, faire accepter Télidon comme norme nationale et internationale et faciliter la mise en chantier de plus de 60 projets à l'échelle du Canada. Ces initiatives ont porté fruit : cinq sociétés canadiennes fabriquent désormais du matériel Télidon tandis que des douzaines d'autres conçoivent des logiciels et des services destinés aux marchés canadien et étranger. Reconnu comme étalon à l'échelle mondiale, Télidon a été officiellement adopté en juin 1982 comme élément principal de la norme nord-américaine des systèmes vidéotex. Jusqu'ici, on a trouvé preneurs en Australie, en Grande-Bretagne, au Japon, aux États-Unis, en Suisse et au Venezuela.

Le ministère recherche aussi les utilisations possibles des fibres optiques. Ces fils de verre pas plus gros qu'un cheveu qui transmettent l'information sous forme de lumière constituent un moyen très sûr et hautement efficace d'assurer aux foyers comme aux entreprises plus de services de télécommunications et de radiotélédiffusion de haute qualité. Dans ce domaine, le ministère a parrainé d'importants essais en vraie grandeur, y compris la première expérience mondiale en milieu rural qui offre, entre autres, des services de Télidon, de téléphone, de télédiffusion et de radiotélédiffusion à des foyers d'Elie et de Saint-Eustache (Manitoba).

De nos jours, plus de la moitié des travailleurs canadiens doivent traiter de l'information. Il va donc sans dire que la compétitivité de nos entreprises et de nos industries dépend de plus en plus des systèmes d'information électroniques. Les bureaux, surtout, se servent de moyens novateurs pour permettre

aux employés de mieux manipuler les données. Afin d'aider l'industrie nationale à s'emparer d'une part des débouchés créés par l'avènement du « Bureau de l'avenir », le ministère a créé le Programme de la bureautique devant encourager les sociétés canadiennes à se concerter afin de mettre au point de nouveaux produits et des systèmes d'essais en milieu professionnel. Il a également parrainé l'établissement, à Laval, du Centre de recherches en bureautique chargé d'effectuer des travaux sur le logiciel, le contenu et la conception des systèmes d'information électroniques. Beaucoup de ces technologies seront appliquées au Palais des Congrès de Montréal où, avec l'aide ministérielle, et grâce à un matériel perfectionné de bureautique raccordé à des terminaux Télidon, il sera possible d'automatiser la comptabilité, l'inscription et la facturation sur place, tout en donnant aux congressistes des renseignements de nature touristique et commerciale.





La technologie canadienne

À l'avant-garde

Le Canada est un chef de file incontestable dans le domaine des télécommunications. Grâce aux orientations et aux programmes du gouvernement fédéral, il a pu se doter d'une industrie de fabrication du matériel de pointe spécialisé qui répond à 90 p. 100 des besoins du pays, et qui est en train de s'approprier une part croissante des débouchés étrangers. Il est également en voie de se tailler une bonne place dans le secteur des micro-ordinateurs, du logiciel et des systèmes de satellites. Les scientifiques et les ingénieurs du ministère poursuivent leurs recherches sur les technologies qui pourront être transférées à l'industrie privée, en vue de la production en série d'ici la fin de la présente décennie. Ils travaillent sur un système Télidon sonore, des terminaux de télécommunications mobiles destinés aux navires, aux aéronefs et aux voitures particulières, des systèmes d'ordinateurs alimentés par la lumière plutôt que par l'électricité, des nouveaux services de télécommunications par satellite et la liste ne s'arrête pas là.

Mais parallèlement, ils étudient les répercussions de la technologie sur l'être humain. C'est que les analystes du ministère veulent s'assurer



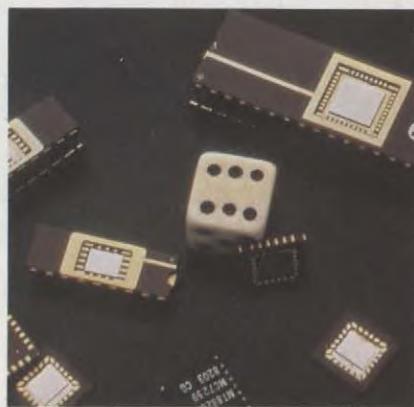
que les nouveaux systèmes correspondent effectivement aux besoins et aux désirs des Canadiens et que les conséquences de ces nouveautés sur la vie professionnelle et les loisirs soient bénéfiques. Par le truchement des programmes Télidon et de la bureautique et avec l'élaboration de mesures spéciales intéressant les personnes handicapées ou désavantagées, les fonctionnaires collaborent avec l'industrie et des particuliers de toutes conditions, afin de répondre aux exigences et aux craintes des intéressés à deux égards : la sécurité et les effets de la technologie sur la qualité de vie au travail.

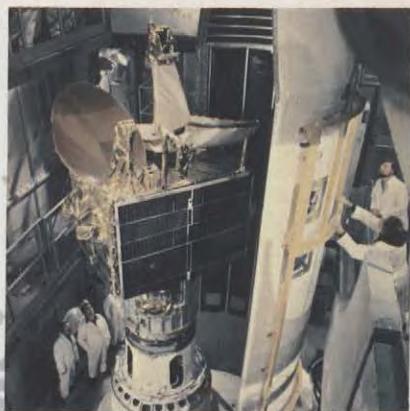


Les télécommunica- tions internationales

Le Canada, un meneur

Le Canada joue un rôle prépondérant dans des organismes internationaux comme l'Union internationale des télécommunications (UIT), INTELSAT et INMARSAT. Pour sa part, le ministère occupe une place importante au conseil d'administration de l'UIT et participe, de concert avec l'industrie canadienne, aux comités consultatifs internationaux de l'Union (CCIR et CCITT) ainsi qu'aux conférences mondiales et régionales de cette dernière. Il peut ainsi promouvoir, à l'échelle internationale, l'industrie et le secteur de fabrication canadiens et préserver le rôle du Canada à titre de chef de file en télécommunications.





Les satellites

Un lien entre Canadiens

Cela fait longtemps que le Canada utilise avec succès les satellites. Employés tout d'abord pour la recherche scientifique, ils servent maintenant aux télécommunications, aux prévisions météorologiques, à la télédétection, aux opérations de recherche et de sauvetage, et à diverses autres fonctions. Le Canada a lancé en 1962 son premier satellite, Alouette, devenant ainsi le troisième pays à entrer dans l'ère spatiale. Onze autres satellites ont suivi, dont le dernier, Anik C, peut accommoder 16 voies de radio et de télévision.

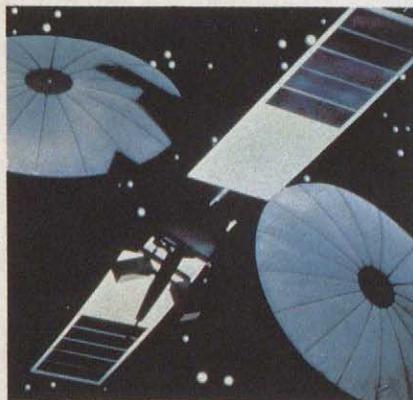
Grâce aux travaux entrepris très tôt par le ministère des Communications, les Canadiens de toutes les régions du pays ont désormais accès à une vaste gamme de prestations nouvelles, allant de services améliorés de téléphone à la télévision payante. Ainsi, les habitants des régions éloignées peuvent capter les émissions de radio et de télévision transmises

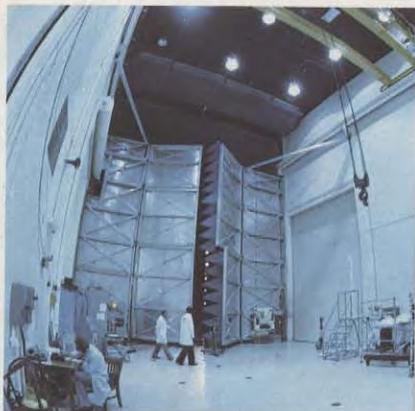
par satellite et se prévaloir du télé-enseignement (des enseignants et des étudiants se trouvant à des milliers de kilomètres peuvent mettre en commun des idées) et de la télé-médecine (des spécialistes peuvent superviser le traitement de patients dans des collectivités éloignées). De plus, dès le début des années 1970, le ministère a parrainé les premières expériences de diffusion directe par satellite du monde. Ainsi, bientôt, des foyers munis de stations terrestres beaucoup plus petites et beaucoup moins coûteuses que les antennes paraboliques nécessaires pour la plupart des signaux satellisés actuels pourront-ils capter des signaux de radio et de télévision.

L'on ne saurait passer sous silence le travail capital effectué par les scientifiques du Centre de recherches sur les communications du ministère, où le gouvernement a construit le Laboratoire David Florida. C'est l'un des rares établissements du monde où l'on peut mettre à l'essai, dans un environnement simulant l'espace, des systèmes complets de satellites et aérospatiaux. C'est là qu'on a testé le « bras canadien » — le télémanipulateur utilisé sur les navettes spatiales américaines — pour voir s'il résisterait aux températures extrêmes de l'espace. Banc d'essai des satellites canadiens Anik, le Laboratoire servira aussi au dernier contrôle avant la mise sur orbite de L-SAT, le gros satellite de l'Agence spatiale européenne.



Le ministère recherche toujours de nouvelles façons de desservir les Canadiens au moyen de la technologie de l'espace. Par exemple, il étudie actuellement la possibilité de mettre au point un système satellisé de télécommunications mobiles (MSAT) qui desservirait les terminaux de voitures, d'aéronefs et de navires partout au Canada indépendamment des distances. Il a également contribué à organiser un réseau international de recherche et de sauvetage par satellite utilisant des engins américains et soviétiques. On a déjà sauvé plusieurs vies grâce à ce système qui dépend largement du matériel de télécommunications canadien. Signalons enfin que le ministère participe à la conception d'un satellite nouveau genre, le RADARSAT, qui pourrait détecter les « marées noires » et les icebergs à travers les couches de nuages ou faire des levés géologiques à travers le feuillage des arbres.

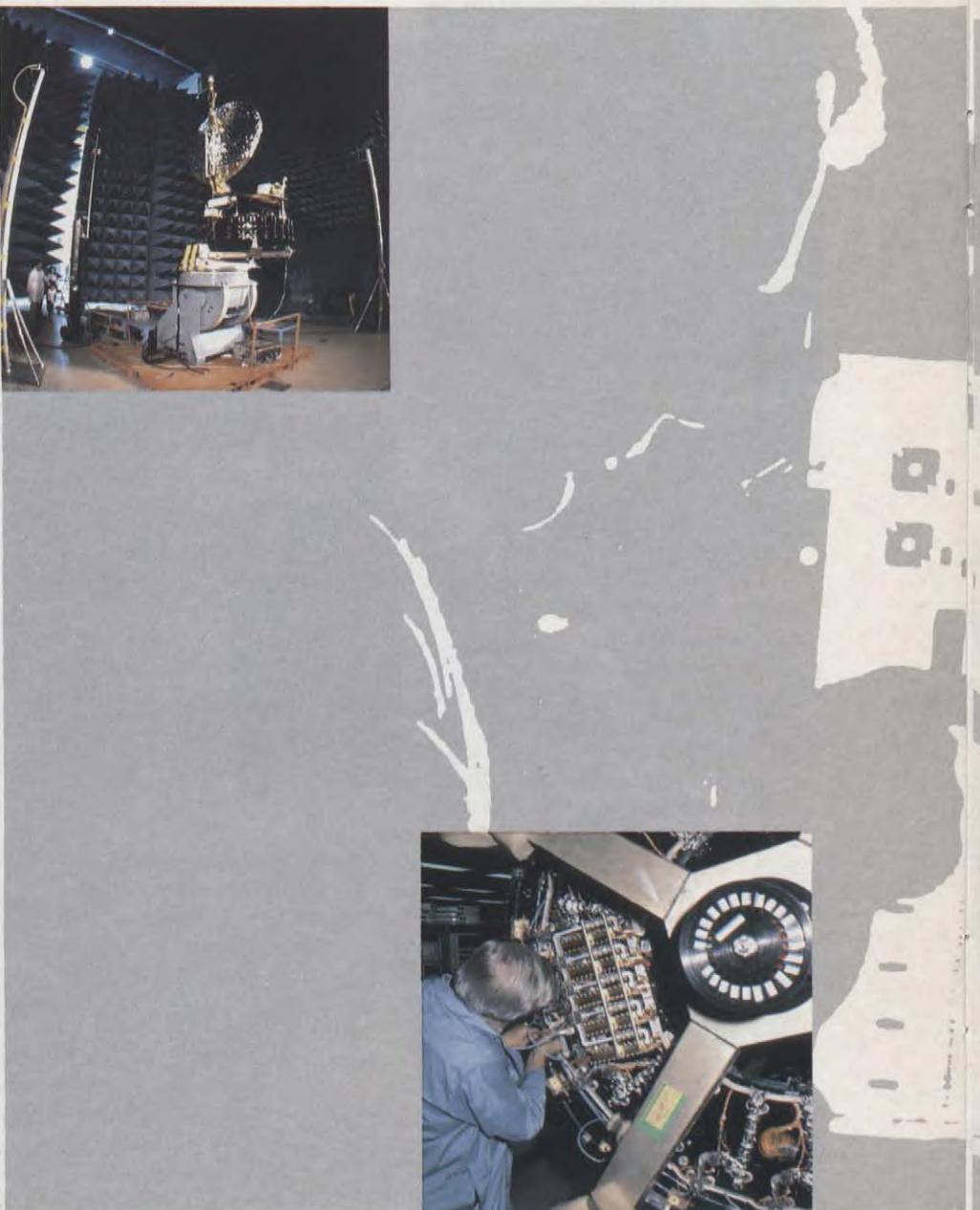
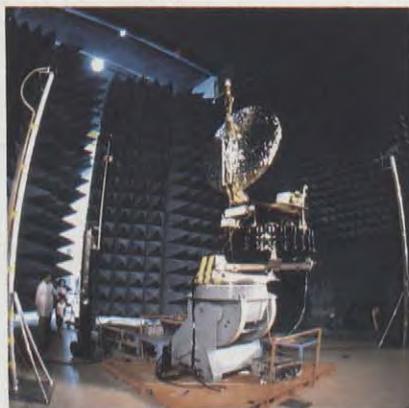




Canada

Promotion de l'industrie spatiale canadienne

En dehors de sa propre recherche, le ministère des Communications subventionne un grand nombre d'initiatives universitaires et aide à promouvoir la croissance de l'industrie aérospatiale canadienne, qui offre aujourd'hui plus de 3 000 emplois en technologie de pointe. Cet encouragement a fait du Canada l'un des rares pays à pouvoir fournir un système intégral de télécommunications commercial à des clients internationaux. En 1982, par exemple, le Brésil manifestait son intention d'acheter de fournisseurs canadiens un système complet de télécommunications par satellite comprenant deux engins ainsi que le matériel et les services au sol connexes. D'autre part, une société montréalaise signait en 1983 un accord de plus de 60 millions de dollars pour des travaux de mise au point relatifs au programme L-SAT de l'Agence spatiale européenne.





Radio et télévision

Nouveaux services

Chaque jour, les Canadiens utilisent une variété de services de radiotélédiffusion, dont le Service radio général (parfois appelé canal banalisé ou CB), la radio maritime et mobile, MF, MA et à bande décamétrique (ondes courtes), la télévision et le radar. Tous ces signaux se propagent de multiples façons, parfois antagoniques. Le ministère gère donc l'utilisation des ondes pour empêcher les surcharges et les embouteillages tout en veillant à la qualité des services, surtout lorsqu'il s'agit d'urgences. Il délivre des licences aux exploitants qualifiés et établit des règlements pour régir le trafic.

Il émet tous les ans plus d'un million de licences radio, y compris les permis qu'il accorde aux radiotélédiffuseurs ainsi qu'aux propriétaires d'appareils SRG et de systèmes B.dm (bande décimétrique). Ces autorisations servent à prévenir les chevauchements de signaux, sources éventuelles de parasitage. Le ministère travaille en étroite collaboration avec les autres paliers de gouvernement et les entreprises privées à la mise au point de normes nationales de matériel de télécommunications et de radiotélédiffusion. Il effectue en outre des essais sur les appareils et le matériel électrique de toutes sortes pour lutter contre le brouillage radio.





Nouvelle politique de la radiotélédiffusion pour les années 80

Le milieu de la radiotélédiffusion se transformant rapidement à cause des nouvelles technologies, le ministre doit, et c'est capital, élaborer des lignes de conduite susceptibles d'assurer l'adaptation du système canadien. En mars 1983, le ministre des Communications a donc annoncé la première phase de la nouvelle politique nationale de la radiotélédiffusion, mettant principalement l'accent sur l'élargissement du choix d'émissions offertes aux téléspectateurs et le renforcement de l'industrie canadienne de la production télévisuelle. Cette stratégie considère la télédistribution comme le principal moyen de véhiculer un nombre accru d'émissions de qualité supérieure et de services hors programmation du type Télidon. Les télédistributeurs seront autorisés à proposer un vaste éventail de canaux de télévision et de services spéciaux inédits.

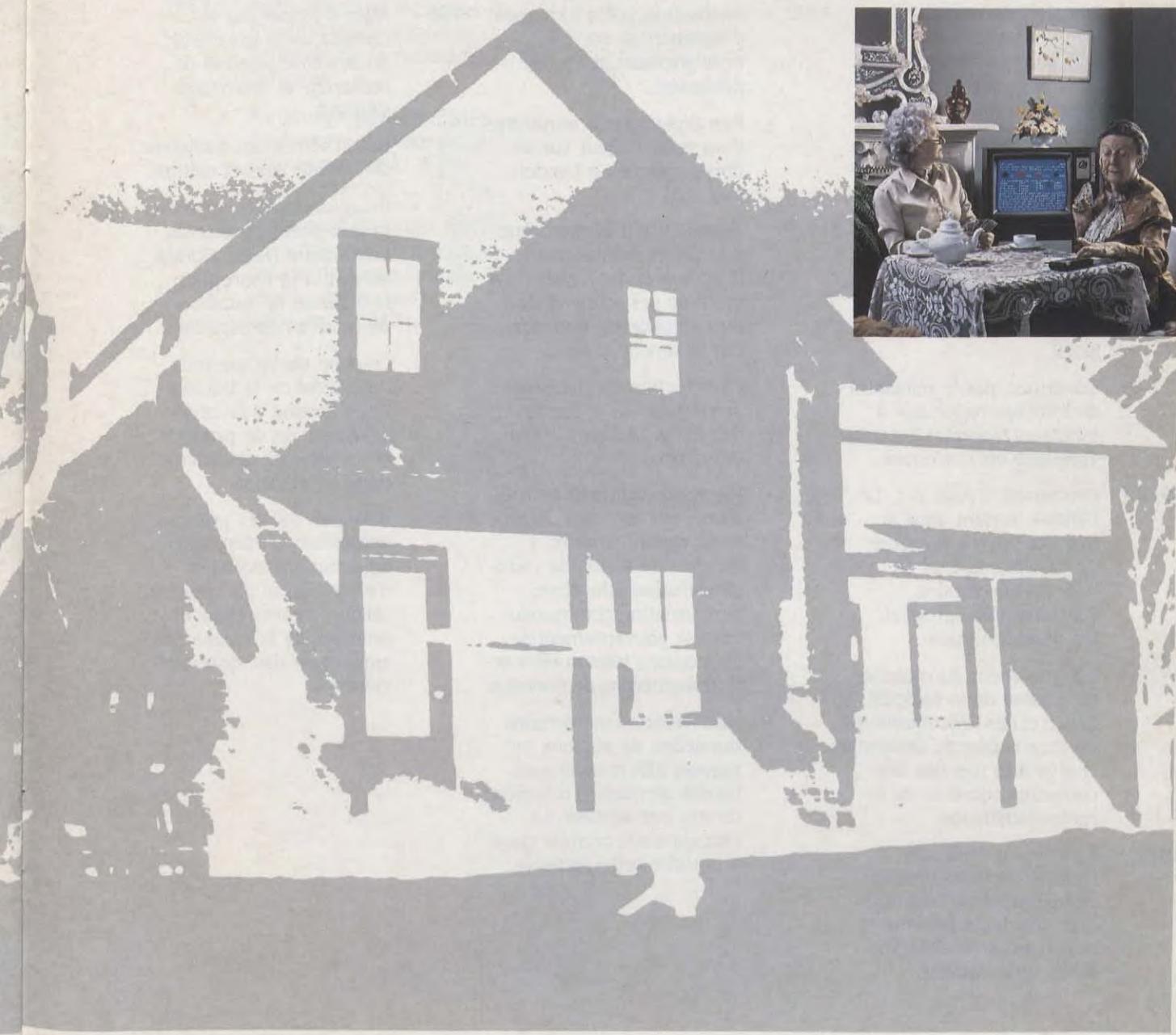
La stratégie reconnaît aussi le rôle important des services par satellite, surtout dans les régions éloignées où la télédistribution n'est guère pratique. C'est pour cela que le ministre a dispensé les particuliers de l'obligation de détenir une licence pour l'exploitation de stations terriennes destinées à leur usage personnel. Cette exemption s'applique également à certains établissements commerciaux comme les bars et les tavernes qui présentent des signaux satellisés sans les distribuer à l'extérieur. Il s'emploie aussi à modifier les conditions d'obtention des licences pour les systèmes de télévision à antenne

collective (STAC) dans le cas des copropriétés, des immeubles à appartements et d'autres habitations du genre; les licences peuvent même parfois être supprimées si les installations ne menacent pas les entreprises de télédistribution concurrentes.

Il faut en outre signaler la création du Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes dont l'objectif est d'appuyer la production d'œuvres dramatiques, enfantines et de divertissement de qualité destinées aux marchés intérieur et étranger. Administré par la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, le Fonds disposera, au cours de sa première année d'exploitation, d'un budget de 35 millions de dollars, qui atteindra 60 millions la cinquième année. De plus, pour chaque dollar émanant du Fonds, deux devront venir d'autres sources. En cinq ans, cela devrait permettre d'injecter plus d'un milliard de dollars dans la production télévisuelle canadienne.

En vue d'améliorer les services de radiotélédiffusion assurés aux collectivités autochtones septentrionales, le ministre des Communications a établi, en 1983, une Politique de la radiotélédiffusion dans le Nord, englobant le Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion (administré par le Secrétariat d'État) étalé sur quatre ans et représentant des engagements de 40,3 millions de dollars.





Chronologie

- 1969 • Transfert du mandat des communications du ministère des Postes au nouveau ministère des Communications.
 - Création de Télésat Canada, organisme autonome, propriétaire exploitant du système national de télécommunications commerciales par satellite.
- 1971 • Lancement du satellite de recherche ionosphérique ISIS II.
 - Ouverture, par le ministère, de bureaux régionaux à Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver.
- 1972 • Lancement d'Anik A-1. Le Canada devient ainsi le premier pays à posséder un service national de télécommunications commerciales par satellite géostationnaire.
- 1974 • Élargissement du mandat du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, désormais chargé à la fois des télécommunications et de la radiotélédiffusion.
- 1976 • Lancement d'Hermès, satellite de télécommunications ultra-puissant qui a permis les premières expériences en diffusion directe par satellite.
- 1977 • Réalisation, grâce à Hermès, d'expériences en télé-enseignement et en télé-médecine.
 - Parrainage, par le ministère, d'un essai majeur sur les fibres optiques à London (Ontario).
- 1979 • Transfert, par le ministère, à la police de Vancouver (Colombie-Britannique) d'un système perfectionné de transmission de données par le service mobile.
 - Participation du ministère aux essais sur le terrain des fibres optiques à Elie (Manitoba).
 - Prestation, grâce à Anik B, d'un vaste éventail de services expérimentaux, y compris de santé, de radio-télédiffusion éducative, d'information communautaire et gouvernementale, d'émissions télévisuelles et de transmission de données.
 - Installation, dans certains domiciles, de stations terrestres afin d'expérimenter des services de diffusion directe par satellite. Le Canada est le premier pays à prendre cette initiative.
- 1980 • Mise à l'essai par le Canada de la faisabilité du système satellisé de recherche et sauvetage SARSAT.
 - Rattachement au ministère du secteur Arts et culture.
 - Inauguration des nouveaux locaux plus spacieux du Laboratoire David Florida, servant à la conception et à l'essai de satellites et de matériel aérospatial.
 - Création du Programme ministériel de la bureautique destiné à favoriser la réalisation de produits et de services canadiens dans ce domaine.
- 1982 • Adoption par les grandes entreprises d'informatique, de communications et d'électronique du système Télidon comme élément principal de la norme nord-américaine des systèmes vidéotex.

- 1983 • Publication, par le ministère, d'une nouvelle stratégie nationale de la radiotélédiffusion.
- Parrainage, par le ministère, de diverses activités pour l'Année mondiale des communications.
 - Lancement du projet Iris, essai national de télétexte Télidon de Radio-Canada bénéficiant de l'assistance du ministère.

Canada